

# Info Chapelloise n°80

## Avril - Mai 2010



Mairie  
☎ 02.40.98.62.57  
[mairie.chapstsauv@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapstsauv@wanadoo.fr)  
[www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr)



### **Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Loire Atlantique : une importante entreprise pour assurer notre sécurité.**

Lorsque l'on doit faire appel aux pompiers pour un sinistre (incendie, accident....) on ne pense pas qu'il y a derrière une formidable machine toujours prête à se mobiliser pour nous secourir.

Le SDIS assure le secours d'urgence de 1.3 millions d'habitants sur le territoire de 221 communes. Le centre de traitement de l'alerte (le 18 sur téléphone fixe et le 112 sur portable) reçoit 2000 appels par jour.

#### ➤ **SES COMPETENCES**

##### **Les compétences propres au SDIS**

Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses compétences propres, il exerce les missions suivantes :

- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe ainsi que de leur évacuation.
- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile.
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours

**Les compétences partagées :** avec les autres services et professionnels concernés il concourt :

- A la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes.
- A l'évaluation et à la prévention des risques de toutes natures.
- Aux secours médicaux d'urgence.

➤ **SON BUDGET :** les dépenses globales du SDIS pour 2010 (fonctionnement, investissement) s'élèvent à 116 M€. Le principal poste de ce budget concerne les charges de personnel qui s'élèvent à près de 67 M€ (soit 58% des dépenses). Le budget du SDIS est composé de recettes principalement issues des communautés de communes (43%) ainsi que des fonds versés par le Conseil Général (50%). **La participation annuelle par habitant s'élève à 75.35 €**

➤ **SON ORGANISATION :** sur le terrain, le département est divisé en 5 groupements territoriaux : Nantes, Riaillé, St Nazaire, Blain, et Bourgneuf en Retz pour la mise en œuvre des moyens opérationnels.

Le groupement de Riaillé dessert **15 Centres d'incendie et de secours pour 54 communes** sur les secteurs d'Ancenis/Chateaubriant. Le Centre de Varades qui est notre unité opérationnelle du corps de sapeurs-pompiers, protège les 5 communes de Varades, Montrelais, La Rouxière, Belligné et La Chapelle St Sauveur ainsi que la moitié Est des communes d'Anetz et de St Herblon. Sous l'autorité du chef du groupement territorial, le chef du Centre d'incendie et de secours est chargé de veiller à la bonne application des procédures de secours et au bon fonctionnement des différents secteurs du Centre pour une efficacité maximum.

Pour les pompiers, la formation est une priorité pour assurer la maîtrise de leurs actions ; cela passe par l'utilisation du matériel de secours, sans oublier les aspects psychologiques lors des interventions les plus dures.



### Repères sur le département :

- 98 centres de secours
- 3 558 sapeurs pompiers volontaires
- 765 sapeurs pompiers professionnels
- 376 jeunes sapeurs pompiers répartis dans 16 écoles sur le département
- 383 personnels administratifs et techniques
- 1 000 véhicules
- 58 000 interventions par an

### ➤ SES DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration du SDIS se compose de 24 personnes qui représentent le Conseil Général et les Communes. Le bureau est représenté par 5 personnes :

- Président : Philippe Grosvalet
- 1<sup>er</sup> Vice président : Claude Bricaud
- 2ème Vice président : Gilles Nicolas
- 3ème Vice président : Hervé Boscher
- 4ème Vice président : Jean Raymond Audion

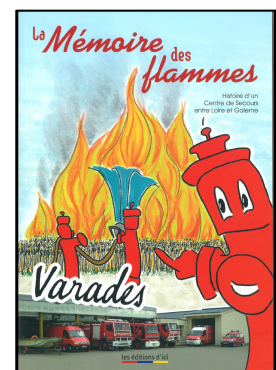
### ➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le site Internet du SDIS 44 : [www.sdis44.fr](http://www.sdis44.fr)

Ce site très complet vous permettra de mieux connaître cet important service toujours prêt à intervenir pour nous secourir et nous protéger. Vous pouvez aussi lire « **La Mémoire des flammes\*** » qui relate l'histoire **du Centre de Secours de Varades**.

Vous verrez par exemple que le premier corps de Sapeurs pompiers a été créé en 1914 avec 6 volontaires équipé d'une pompe à bras et...de leur bonne volonté.

*\*Ouvrage disponible à la Maison de la Presse de Varades*



## Le calendrier des manifestations

<b>6 avril</b>	<b>La Course Sarthe Pays de Loire</b> traverse la Chapelle entre 14h45 et 15h30. Les cyclistes arriveront de la route d'Ingrandes pour prendre la direction de la Rouxière.
<b>10 avril</b>	<b>Soirée cochonnaille</b> organisée par le Football Club Chapellois à partir de 20h au centre des loisirs
<b>18 avril</b>	La Clé de Sol vous propose une <b>randonnée pédestre</b> avec 2 trajets possibles de 8 et 15 kms. Une collation sera servie en milieu de parcours. Départ entre 8h et 10h à la Charmille. 4€ par personne.
<b>22 mai</b>	<b>Randonnée nocturne</b> organisée par l'Action Catholique des enfants. Rendez-vous à 18 h salle de la Charmille

## A retenir dès maintenant

<b>5 juin</b>	Les enfants de l'atelier théâtre vous invitent à leur spectacle de fin d'année au centre des loisirs.
<b>11 juin</b>	Audition des élèves de La Clé de Sol avec au programme musique et chorale à partir de 20h30 au centre des loisirs.

## PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 février 2010

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées C 928p et C 941 p situées Route de Belligné.

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées C 538p, C536p, C 532p, C614p, C615p et ZN 13 situées 8 Route de la Cornuaille.

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées ZH 15p, ZH 306p et ZH 308p, situées à margaja.

➤ **Sports mécaniques :** Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de l'association SMACH qui recherche des sentiers pour la pratique de la moto tout terrain. Le Conseil Municipal émet des réserves principalement au niveau de la sécurité. Un courrier sera adressé à l'association SMACH en ce sens. Une demande sera faite auprès de la Compa afin qu'une cartographie soit établie.

➤ **Maison 200 rue des Forges :** M. le Maire informe le Conseil que le logement 200 rue des forges va se trouver vacant le 9 avril prochain. L'ensemble des conseillers est favorable à la mise en vente de cette maison. Un contact sera pris auprès de maître Thébault.

➤ **Convention cantine hors commune :** M. le Maire informe les conseillers qu'il a été saisi d'une demande de prise en charge des frais de restauration pour un enfant scolarisé en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS). Le Conseil Municipal **décide** de prendre en charge le différentiel des repas des élèves scolarisés dans une CLIS par rapport à ceux scolarisés dans la Commune.

Les comptes rendus de Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité sur le site de la commune : [www.lachapellesaintsauveur44.fr](http://www.lachapellesaintsauveur44.fr)

### SEANCE DU 5 mars 2010

➤ **Subventions :** La Clé de Sol 500 €, Le Custom 500 €, Jumelage 190 €, Les Tréteaux Chapellois 50 €, Dorémi La Rouxière 36 €, ACE 16 €, MRJC 16 €, ARTEM Maumusson 12 €, Conseil Pastoral 350 €, UNC 80 €, ARRA 40 €, Prévention routière 20 €, VBLO 20 €, Perche Varadaise 100 €, Judo Club Varadais 55 €, Collège Ste Anne Varades 156 €, Foyer collège Maryse Bastié 144 €, Foyer collège Anjou Bretagne 24 €

➤ **Décision Municipale :** Cette décision municipale 2-2010 concerne l'ouverture d'une ligne de crédit de 80 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour 1 an - Taux euribor 0,60 %.

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées ~~cadastrées~~ D 660 et D 659 situées à Bégrole, d'une superficie de 1 665 m<sup>2</sup>.

➤ **Droit de Prémption Urbain :** Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées ZK 10p située 11 Bégrole, pour une superficie de 2 878 m<sup>2</sup>.

➤ **Chemin du Mortier :** M. et Mme Boisneau Jean-Pierre propriétaires d'une maison située au Mortier sollicitent l'acquisition de tout ou partie du chemin jouxtant leur propriété. Une 1<sup>ère</sup> demande avait été refusée pour conserver l'accès à la parcelle B 90 appartenant aux consorts Garreau.

La commission voirie se rendra sur place pour examiner les lieux et les écoulements des eaux usées.

## Service des transports « LILA » à la demande

A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2010, le service transports « LILA » à la demande évolue : deux demi-journées supplémentaires soit **6 demi-journées par semaine** au lieu de quatre : mardi matin, mercredi matin et après-midi, jeudi matin, vendredi matin et après-midi.

### Tarification :

\* Ticket 2€ le trajet, soit 4€ aller et retour

\* Ou carnets de 10 tickets à 17.60€, soit 3.52€ l'aller et retour

\* Ces titres de transport permettent d'effectuer une correspondance avec le réseau TAN sur l'agglomération de Nantes.

Contact : 02 40 96 31 89

Service transports de la COMPA



La Douceur de l'âge  
(siège social à Belligné)

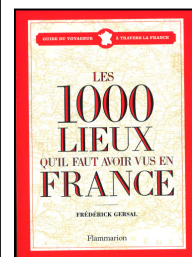
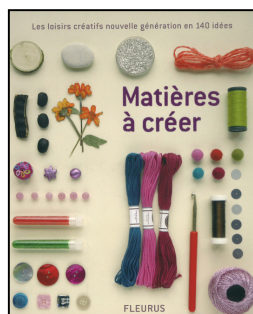
Services aux personnes âgées,  
handicapées, isolées ou dépendantes et aux enfants.

Les prestations sont assurées par une équipe de professionnels.

Pour tous renseignements :  
de 9h à 21h, du lundi au samedi au 02 40 83 17 59

[fabada.diallo@wanadoo.fr](mailto:fabada.diallo@wanadoo.fr)  
[www.ladouceurdelage.fr](http://www.ladouceurdelage.fr)

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent le mercredi de 14h30 à 15h30 et le samedi de 11h à 12h. De nombreux ouvrages sont gratuitement à votre disposition (romans, policiers, documentaires, livres de bricolage, cuisine...). **N'hésitez pas à venir découvrir les dernières nouveautés**



## RECENSEMENT MILITAIRE

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française,

**OU ?** A la mairie

**QUAND ?** Dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** Ta carte d'identité, le livret de famille

**POURQUOI ?**

Pour être inscrit sur les listes électorales. Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP – BEP – Baccalauréat – permis de conduire – etc.....)

**L'heure du conte est de retour...** Chaque dernier mercredi du mois, Thérèse propose à une dizaine d'enfants des histoires, comptines et activités manuelles. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. De 15h30 à 16h30.

- mercredi 28 avril : le printemps
- mercredi 26 mai : les fleurs
- mercredi 30 juin : l'été, les vacances

*Si vous rencontrez des voisins ou connaissances qui ne reçoivent pas le flash info, dites-leur de se faire connaître en mairie.*